



Conseil Communautaire
24 octobre 2019
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 64
Date de la convocation : 17 octobre 2019
Date de publication : 1^{er} novembre 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, J.C Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, D. Germond, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 136/19

Objet

Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance

Gérard FUMEY

Rapporteur :

Cyriel CRETET

Délégués absents ayant donné procuration : M. Giniès à A. Albertini, C. Demortier à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Dayet à G. Jeannerod, C. Hanrard à C. Bardoux.

Délégués absents non suppléés et non représentés : J.L Bouchard, D. Bernardin, R. Foret, M. Berthaud, J.P Cuinet, J.B Gagnoux, P. Roche, E. Schlegel, J. Zasempa, S. Calinon, A. Diebolt, A. Courderot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, G. Coutrot, J.M Daubigny, J. Drouhain, R. Curly.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et des promotions internes, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 06 juin 2019, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** les postes suivants, **à compter du 1^{er} décembre 2019** :

CATÉGORIE A

- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet - 16 heures hebdomadaires
- 1 bibliothécaire principal à temps complet
- 1 bibliothécaire à temps complet

CATÉGORIE B

- 1 technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 technicien à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet

CATÉGORIE C

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 28 heures hebdomadaires
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 agents de maîtrise à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 13 heures 30 hebdomadaires
- 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet - 31 heures hebdomadaires
- **SUPPRIME** les postes précédemment occupés par les agents nommés sur les postes ci-dessus, à savoir :
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet - 16 heures hebdomadaires
 - 1 bibliothécaire à temps complet
 - 1 assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine à temps complet
 - 1 technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 agent de maîtrise à temps complet
 - 1 adjoint technique à temps complet
 - 1 adjoint technique à temps non complet - 13 heures 30 hebdomadaires
 - 2 adjoints d'animation à temps complet
 - 1 adjoint d'animation à temps non complet - 31 heures hebdomadaires
 - 1 agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint administratif à temps non complet - 28 heures hebdomadaires
 - 1 éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Authume,
Le 24 octobre 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

